



Association d'anciens élèves ailleurs qu'au lycée

Par Italance

Bonjour,

J'ai pour projet de créer une association d'une partie des anciens élèves de mon lycée, les élèves d'une section binationale. Le projet est déjà très abouti, j'ai rédigé les statuts, j'en ai parlé à mes profs qui me soutiennent, je le réalise avec d'autres camarades, etc. Il me manque l'accord de ma proviseure pour faire du lycée le siège social de l'association. Je lui ai exposé mon objectif, elle ne refuse pas mais n'est pas d'accord non plus, elle pinaille : il faudrait ceci d'abord, puis peut-être cela, etc. Bref, si je l'écoute, le projet ne verra jamais le jour. Ma question est donc la suivante : ai-je le droit de créer une association loi 1901 d'anciens élèves dont le siège social est différent du lycée ? Ai-je le droit de la créer sans l'accord explicite de ma proviseure ?

Merci de vos réponses.